

Les croix de la Libération



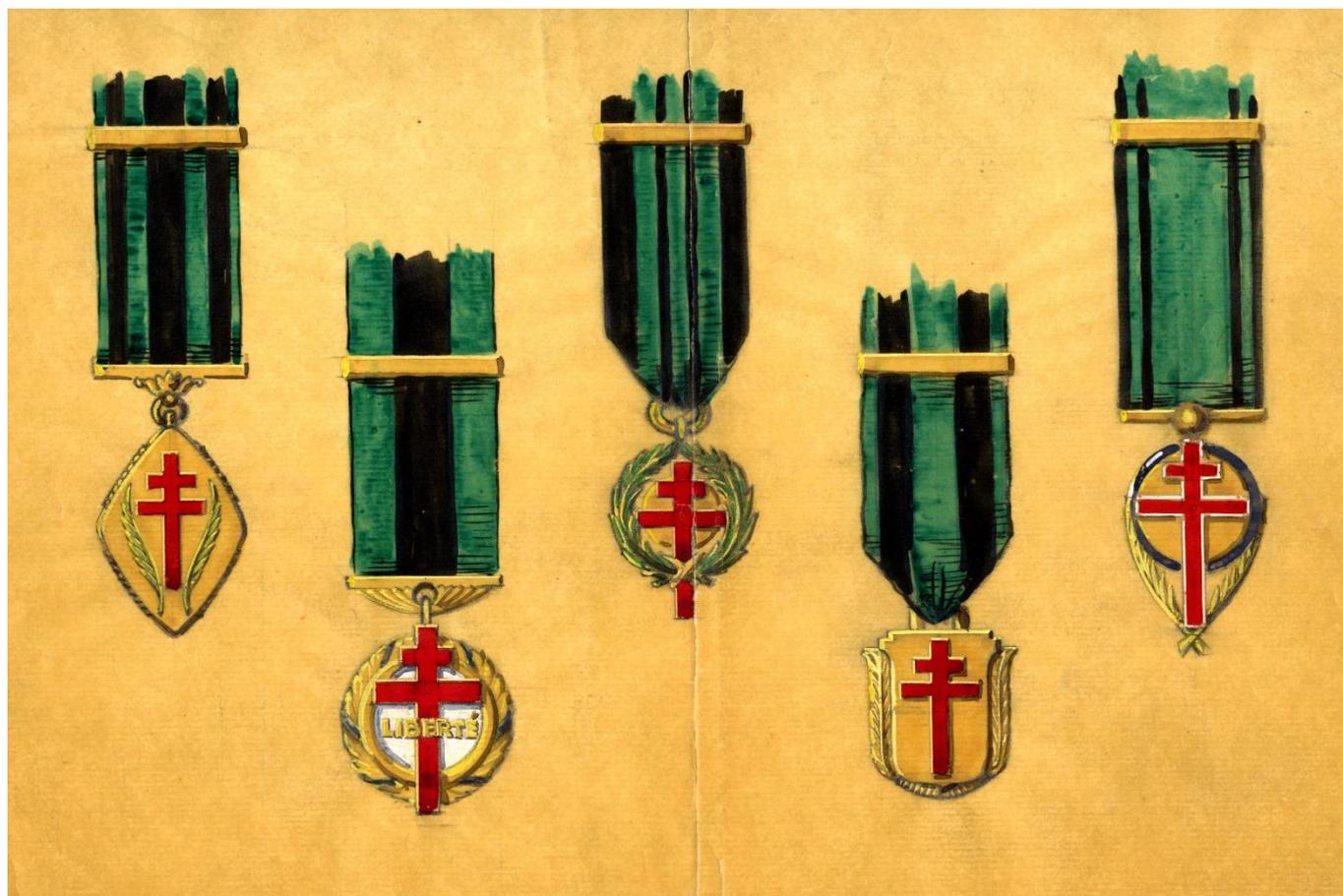
1- Croix de la Libération dite « de Londres » avec ruban du premier modèle du général de Gaulle
© Musée de l'Ordre de la Libération (MOL), Inventaire n° d'inv. 2020.11.1

Genèse

L'ordre de la Libération, qui ne comporte qu'une seule classe, a été instauré par l'ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940, prise à Brazzaville par le général de Gaulle. Dans son article 2, la croix de la Libération est définie comme étant l'insigne unique des Compagnons¹. Plus tard, dans le décret pris à Londres le 29 janvier 1941, le général de Gaulle fixe les caractéristiques précises de la décoration.

Avant ce décret, dans un télégramme envoyé de Brazzaville au colonel Fontaine, son représentant à Londres, le 15 novembre 1940, le général de Gaulle déclare : « J'ai décidé de créer un ordre ayant pour titre « Ordre de la Libération » avec, comme décoration, la croix de la Libération. » Le général continue : « Veuillez demander à Bellanger² de préparer de toute urgence un projet de médaille qui me sera soumis à mon retour à Londres. Il devra comprendre les caractéristiques suivantes :

- 1- Croix de la Libération : dessin simple et très net en forme de médaille avec, à l'avant, la croix de Lorraine gravée d'une façon très claire et, au revers, une très courte inscription en français ou en latin exprimant l'idée contenue dans la propre phrase de mon manifeste du 17 octobre « Dans la conscience de servir la patrie et dans la certitude de vaincre » ;
- 2- Ruban vert et noir ;
- 3- Veuillez aussi étudier un dessin pour barres ou palmes en reconnaissance de nouveaux services rendus.³ »

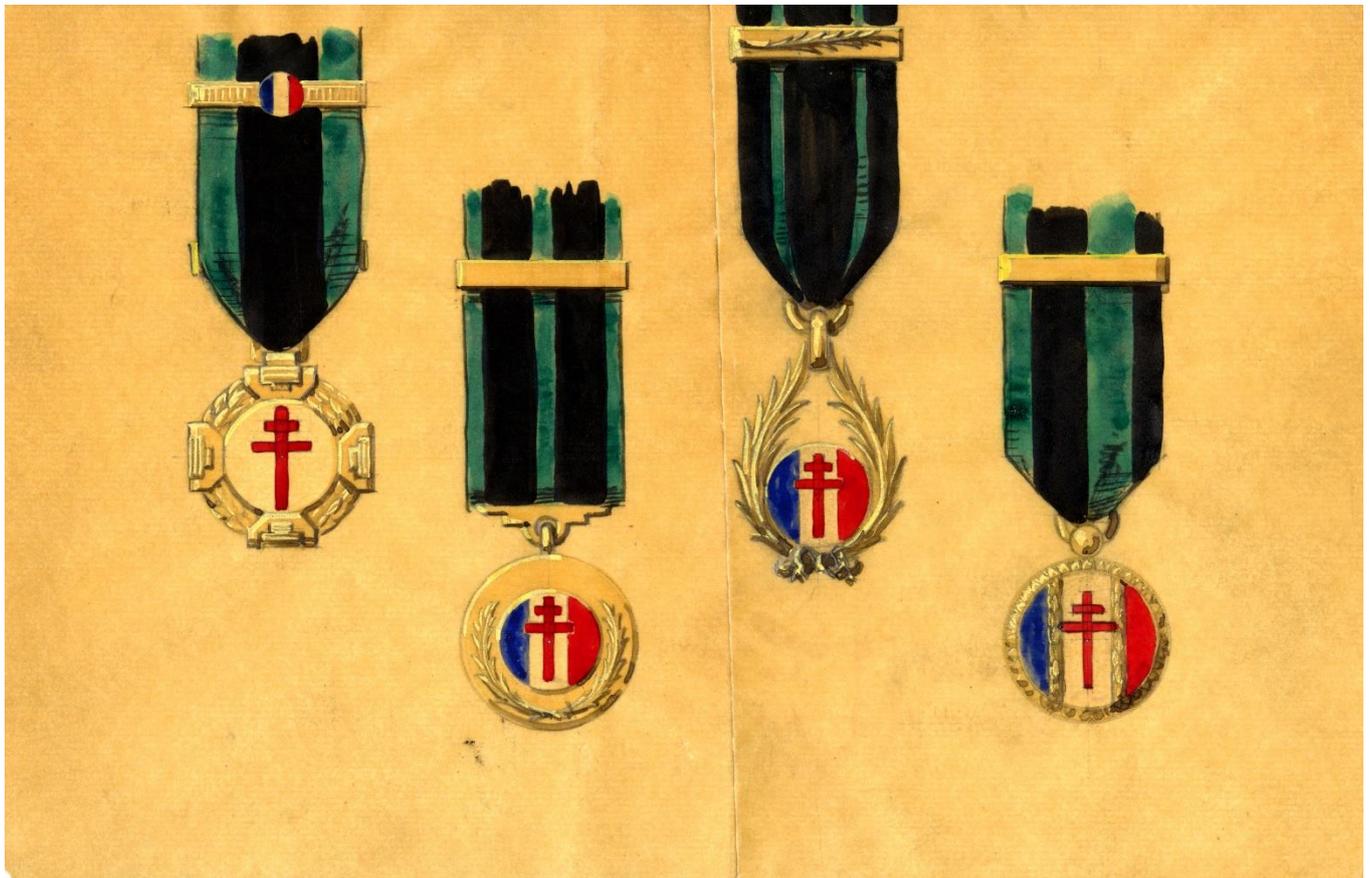


2- Planches de dessins préparatoires pour la croix de la Libération. © Musée de l'ordre de la Libération

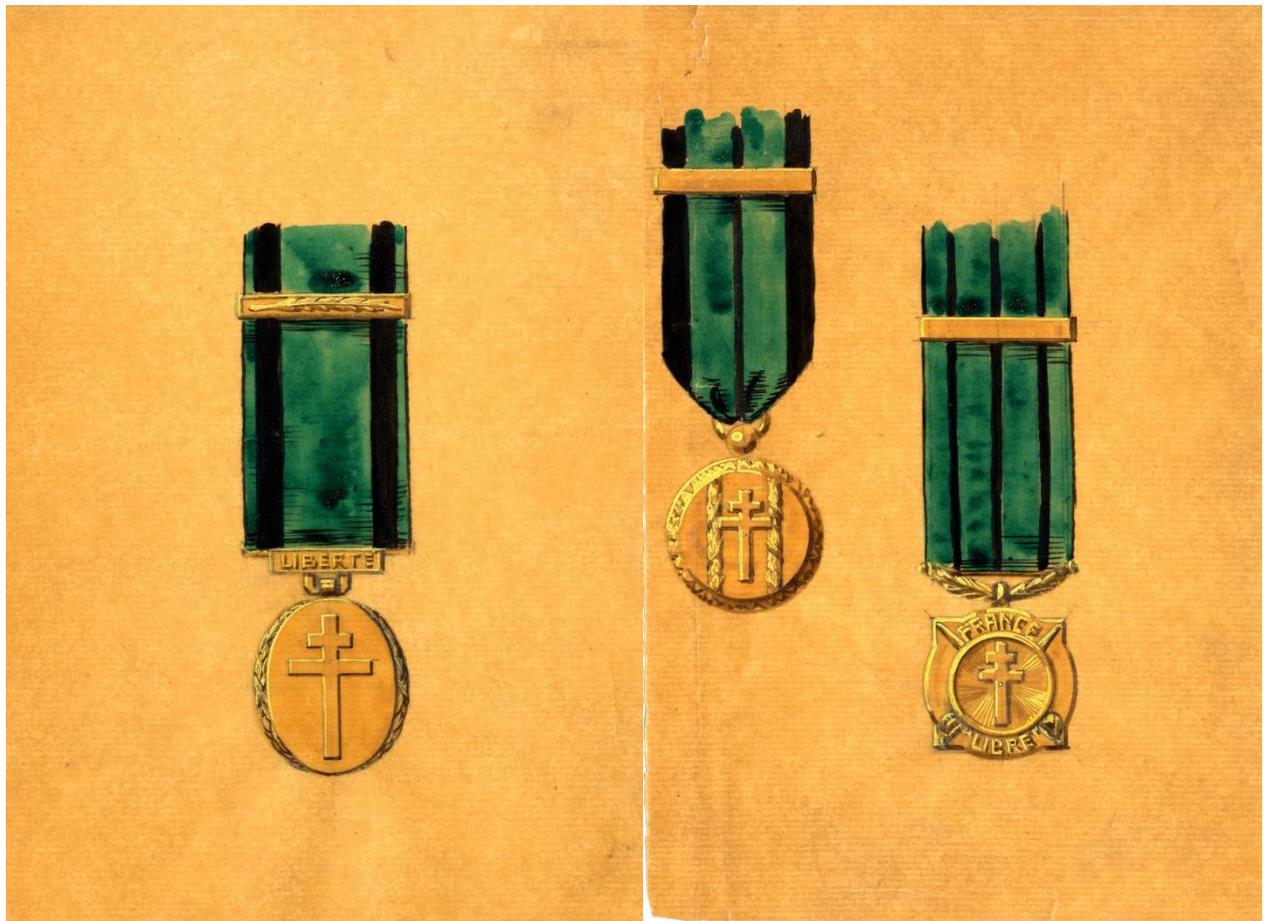
¹ Le terme de « Croisé de la Libération » employé initialement dans l'ordonnance sera remplacé par celui de « Compagnon ».

² Étienne Bellanger est le directeur de la succursale de Cartier (joaillier à Paris) à Londres.

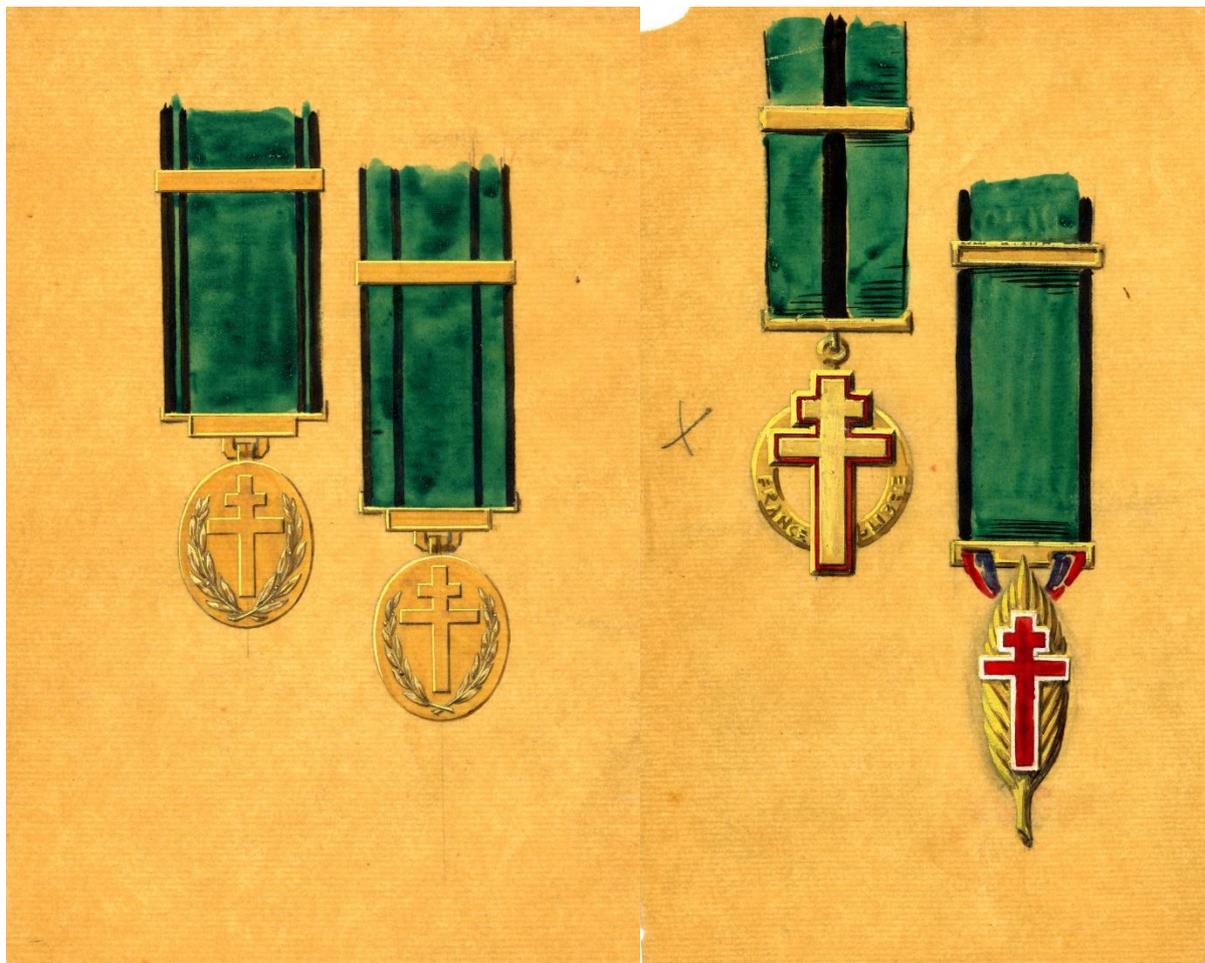
³ *Lettres, notes et carnets. Juin 1940-juillet 1941, Charles de Gaulle*, Paris, Plon, 1981, p. 167-168.



3- Planches de dessins préparatoires pour la croix de la Libération. © Musée de l'ordre de la Libération



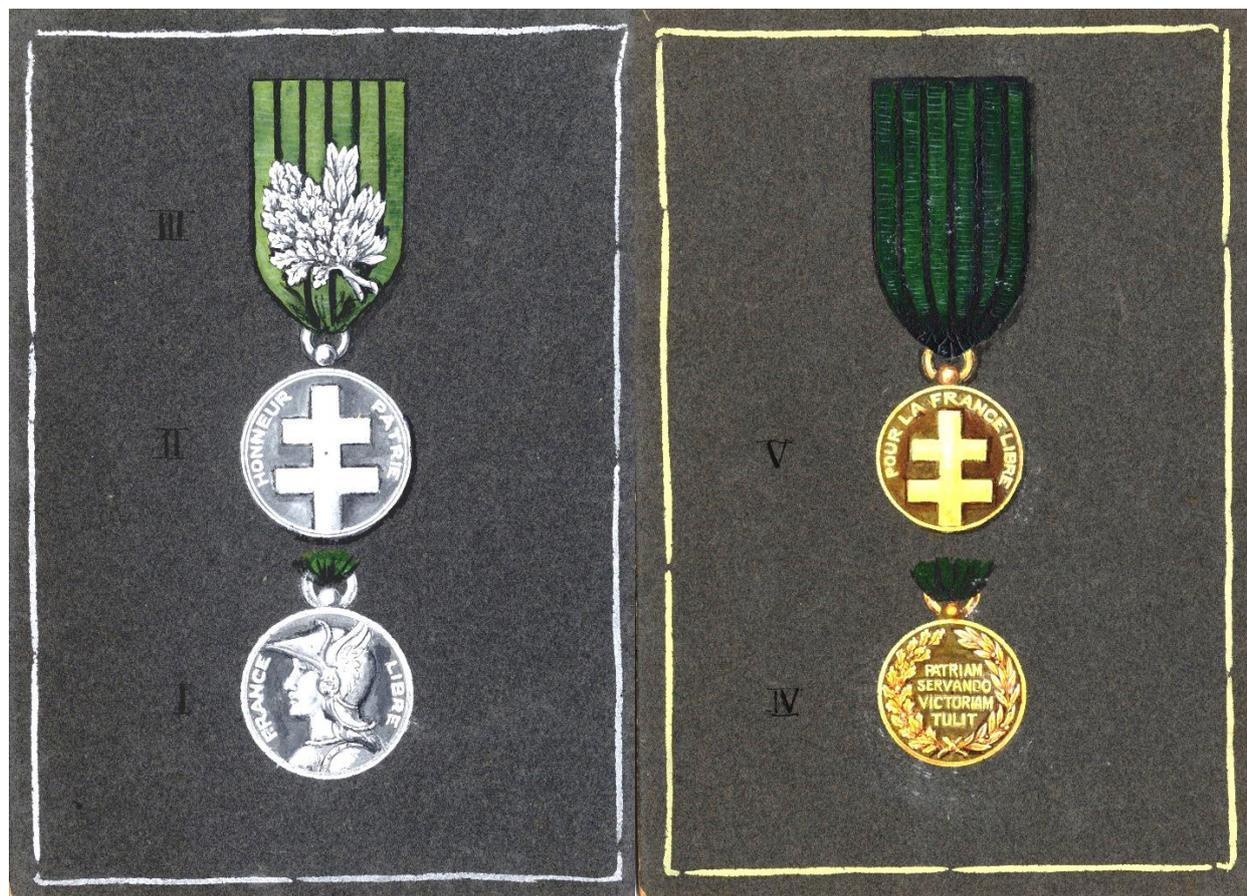
4- Planches de dessins préparatoires pour la croix de la Libération. © Musée de l'ordre de la Libération



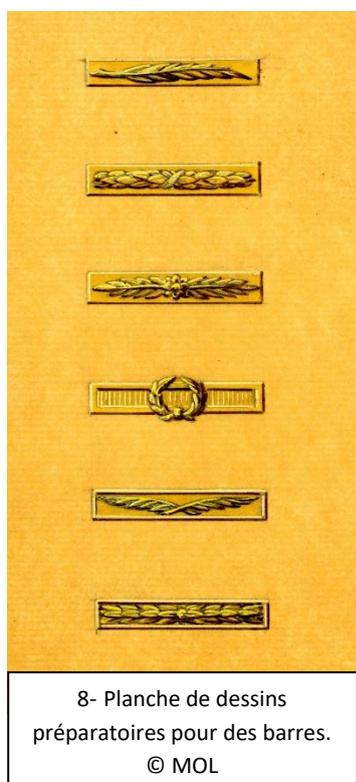
5- Planches de dessins préparatoires pour la croix de la Libération. © Musée de l'ordre de la Libération



6- Planches de dessins préparatoires pour la croix de la Libération. © Musée de l'ordre de la Libération



7- Planches de dessins préparatoires pour la croix de la Libération. © Musée de l'ordre de la Libération



8- Planche de dessins préparatoires pour des barres.
© MOL

Des dessins de différents projets de croix, de barres et autres accessoires, conformes aux éléments du 3^e point du télégramme cité *supra*, sont visibles au musée de l'ordre de la Libération⁴. Ils figurent également (en noir et blanc) dans les archives du colonel Victor Sculfort⁵ disponibles au Service des archives économiques et financières, le SAEF.

On ignore combien de projets ont été proposés, ni comment le choix a été opéré, peut-être parmi une sélection finale de deux projets⁶ ; il est cependant sûr que le général de Gaulle a suivi cela de près puisqu'il a voulu que le lauréat soit récompensé de 50 £.

Une preuve écrite est conservée aux Archives Nationales : le courrier du 31 mars 1941⁷ du service financier à M. Pleven. Dans celui-ci, Tony Mella, élève aspirant à la 2^e compagnie autonome de chars, présent au camp d'Old Dean, reçoit un chèque de 50 £ en règlement de son projet de croix de la Libération, qui fut finalement adopté. À noter que cette somme provient de la caisse du général de Gaulle et non d'un autre financement des Forces françaises libres (FFL).

⁴ Numéros d'inventaire 2015.0.7 et 2015.0.8.

⁵ SAEF, S.11-2, 4-5 / 1935-1960, papiers du colonel Victor Sculfort.

⁶ Selon les éléments que l'on trouve à la page 91 de l'ouvrage de Michel Droit, *Ordres et Décorations de France*, Éditions du grand rond, Paris, 1982, il se pourrait que le général de Gaulle ait choisi entre deux projets : celui de l'aspirant Mella et celui du lieutenant Vallat « qui, dans le civil, étaient dessinateurs et décorateurs de profession ».

⁷ Archives nationales (AN) AG 3 (1) 307.

La croix de la Libération

Le projet retenu est présenté ci-dessous avec le ruban du premier type. Il s'agit de la croix de la Libération dite « de Londres » qui aura deux types de rubans comme cela sera développé plus loin.



9- Croix dite « de Londres », avers et revers, ruban 1^{er} type © CLB

Elle a été fabriquée par la société John Pinches à Londres par l'intermédiaire d'Étienne Bellanger. Conformément aux éléments contenus dans l'article 3 du décret du 29 janvier 1941, « l'insigne de l'ordre de la Libération consistera dans un écu portant un glaive surchargé d'une croix de Lorraine, avec au revers cet exergue « Patriam Servando, Victoriam Tulit ». Le ruban, de moire verte et noire, symbolisera le deuil et l'espérance de la Patrie ».

Ainsi, la croix de la Libération dite « de Londres » est formée d'un écu en bronze oxydé de 33 mm de haut et de 31 mm de large, surchargé d'une croix de Lorraine noire, symbole de la France Libre. Sur l'écu est positionné un glaive de 60 mm avec la pointe vers le bas ; la lame fait 7 mm de large. Le glaive (qui symbolise le combat) dépasse de l'écu en haut et en bas. La poignée du glaive est fixée à

un anneau rectangulaire auquel est fixé le ruban ; la bélière est donc fixe, ce qui est très rare pour une décoration française. La seule qui existe avec ce type de bélière en 1941 est la médaille commémorative de la Grande Guerre créée en 1920. Au revers, la devise en latin « Patriam Servando Victoriā Tulit » est inscrite sur quatre lignes horizontales. Elle signifie en français : « En servant la Patrie, il a remporté la Victoire. » Les lettres de cette devise sont en relief et mesurent 7 mm de haut. Les particularités de ce modèle sont de ne présenter aucun poinçon et d'avoir les quatre côtés de la poignée du glaive striés. De plus, un système d'attache avec une épingle solide d'une petite plaque en métal est fixé sur le haut du ruban, quel que soit le type de ruban.



10- Épingle de fixation avec ruban du 1er type © CLB

Ce système est également présent sur la croix de la Libération de Pierre Messmer⁸ qui possède un ruban du 2^e type.

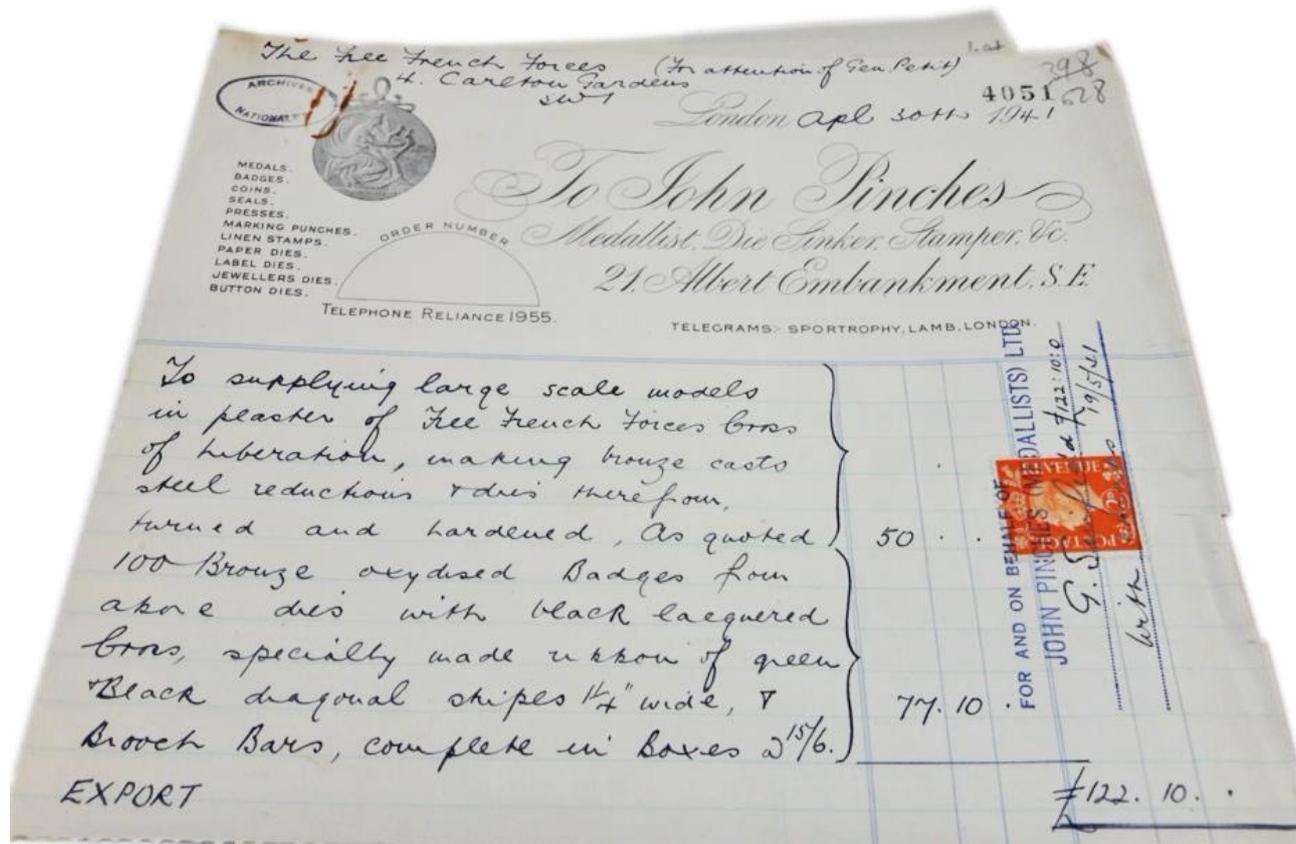


11- Croix de la Libération de Pierre Messmer, modèle dit « de Londres », ruban du 2^e type, n° d'inv. 2009.11.3 © MOL

⁸ Cette croix, qui possède le système d'attache évoqué, est inventoriée dans les collections du MOL ; elle est visible à la page 51 du livre *Une certaine idée de la France... et du monde. Charles de Gaulle à travers ses décorations*, op. cit.

Les premiers Compagnons sont nommés le 29 janvier 1941. Il est quasi certain qu'ils n'ont pas dû recevoir leur croix puisque la première livraison n'eut lieu qu'entre la fin du mois d'avril 1941 et le début du mois de mai 1941. En effet, une facture du 30 avril 1941⁹ éditée par la maison John Pinches et s'élevant à 122,1 £ fait état de la fabrication de cent insignes en bronze oxydé à partir des coins fabriqués pour l'occasion, avec une croix laquée noire, un ruban spécifique à bandes diagonales vertes et noires (dit « du 1^{er} type ») avec les systèmes d'attache confectionnés spécialement de 1 ¼ pouce de large (3,18 cm), le tout dans une boîte 15/6, dédiée à l'exportation.

Ainsi, les premières croix de la Libération n'étaient pas destinées aux Forces françaises libres de Londres. Elles furent envoyées à Brazzaville dès le mois de mai 1941, aucune n'étant restée en Angleterre. Les croix ont leur système d'attache inclus (« brooch bars » dans la lettre de Pinches visible ci-après) et sont livrées dans des boîtes individuelles bleues avec une croix de Lorraine rouge sur le couvercle.



12- Facture n° 4051 de la société John Pinches pour les FFL datée du 30 avril 1941 © AN

Le 31 mai 1941¹⁰, une nouvelle livraison de cent croix de la « Liberté » est réalisée. Cette centaine de décorations est également destinée à l'export, ce qui confirme la priorité donnée aux troupes déployées hors d'Angleterre. Le 31 juillet 1941¹¹, une livraison de soixante-trois croix de la Libération est effectuée, toujours avec le ruban en soie et leur système d'attache dans des boîtes. Elles sont également destinées à l'export, ce qui induit, avec ce qui suit, qu'aucune croix de la Libération avec le ruban du 1^{er} type n'a été décernée en Angleterre.

Le 11 août 1941¹², la maison Pinches fait le point sur les livraisons des décorations « de Gaulle » et annonce qu'il reste cent trente-sept croix en cours de fabrication sans le ruban, pour lequel la maison Pinches attend une décision de changement.

⁹ AN AG 3 (1) 307

¹⁰ AN AG 3 (1) 307

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

Dans le procès-verbal du conseil de l'Ordre du 9 juin 1941, il est écrit que sur la proposition du Chancelier, le Conseil juge qu'il serait opportun de modifier légèrement les couleurs du ruban de la croix de la Libération et leur disposition. Il est ainsi suggéré que le vert soit plus soutenu et que les rayures noires soient plus larges et verticales.¹³ Dans le message chiffré n° 320 du 15 juillet 1941 du général de Gaulle envoyé depuis Brazzaville, il donne son accord au professeur Cassin (en réponse à son message n° 4768 du 3 juillet 1941) pour la modification de la teinte du ruban que celui-ci a proposée.

On peut donc estimer que la décision de changement de ruban a eu lieu en août 1941, entre le 11 et le 28. En effet, elle n'est pas encore prise le 11 août, mais elle semble proche, étant donné que le fournisseur l'attend. Et dans une lettre du 28 août 1941¹⁴, il est déclaré que la livraison des croix restantes est suspendue à la réception des rubans du nouveau modèle des fournisseurs.

Le 24 octobre 1941¹⁵ cent trente-sept croix de la Libération avec le ruban en soie du nouveau modèle sont livrées à Londres, ce qui vient finaliser la seconde commande de trois cents. Celles-ci possèdent donc par défaut le système d'attache identique à celles délivrées avec le 1^{er} type de ruban. De plus, cette livraison contient du ruban en soie du nouveau modèle destiné à équiper les deux cent soixante-trois décorations déjà livrées aux FFL. Ce ruban complémentaire a été livré avec des épingles qui permettent d'attacher les insignes aux uniformes des récipiendaires lors de leur remise.

Aucune autre facture adressée au cabinet du général de Gaulle, émise par Pinches ou d'autres fabricants, n'a été découverte dans les archives, ou n'est connue à ce jour.

Au total, ce sont donc quatre cents (400) croix de la Libération qui ont été fabriquées en Angleterre par la maison John Pinches dont deux cent soixante-trois (263) équipées d'origine du ruban du 1^{er} type et cent trente-sept (137) équipées d'origine du ruban du second type.

Le ruban de la croix de la Libération

Le ruban dit « du 1^{er} type » est vert non moiré avec des bandes noires de 4 mm placées en diagonale. Le ruban mesure un peu plus de 30 mm de large, ce qui est bien plus petit que la norme des rubans français (37 mm). Le vert de ce ruban est assez clair. Cette disposition, qui respecte les consignes initiales des couleurs, est fortement inspirée des modèles britanniques qui possèdent des rubans de cette largeur et sont fréquemment composés de motifs aux bandes obliques, contrairement aux rubans des médailles et décorations françaises.

Le ruban définitif ou « du second type » est de moire verte plus foncée de 37 mm de large, bordé d'un liseré noir large de 5 mm et doublé de deux fins filets noirs de 1 mm. Il a été adopté définitivement pendant la seconde quinzaine d'août et distribué à compter de la fin octobre 1941.

Dans son courrier du 6 mai 1944¹⁶, le lieutenant Marion, secrétaire de l'Ordre de la Libération, écrit au capitaine André que rien ne s'oppose à ce qu'il porte le ruban avant la remise solennelle de la croix de la Libération. Ainsi, entre 1941 et 1946, bon nombre de Compagnons porteront leur barrette de rappels de rubans de décoration en incluant celui de l'Ordre de la Libération, sans en avoir reçu la croix lors d'une prise d'armes.

Les remises de la croix de la Libération

Dans un télégramme du 10 décembre 1940 que le général de Gaulle a envoyé depuis Londres à ses grands subordonnés, il leur demande de lui envoyer en urgence les noms et qualités des personnes qu'ils veulent proposer pour la croix de la Libération, car il souhaite faire une large promotion le 1^{er}

¹³ Archives du MOL : PV du conseil de l'Ordre du 09/06/1941.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Archives du MOL, dossier Roger André, lettre n°283 FM/IB du 06/05/1944.

janvier. Pour ce premier recensement, les contingents de croix sont donc importants : « Environ deux cents pour l’Afrique française libre, trente pour l’Orient, cinquante pour le Pacifique, six pour les établissements français de l’Inde¹⁷. » À cela il faut ajouter les propositions (pouvant aller jusqu’à sept) demandées par le général de Gaulle aux présidents des comités de la France Libre, au nombre de neuf¹⁸. Ce qui fait potentiellement près de trois cent cinquante propositions. Pour mémoire, il y aura cent quarante-huit Compagnons reçus dans l’Ordre en 1941, soixante-dix en 1942, quatre-vingt-seize en 1943 puis cent quatre-vingt-treize en 1944 et quatre cent soixante en 1945¹⁹.

Dans les faits, parmi les trois cent quatorze Compagnons qui seront nommés entre 1941 et 1943, nombreux sont ceux qui ne seront pas décorés pendant ces années, mais plus vers 1945 et 1946 pendant des prises d’armes.

Par la note de service n° 1161/I du 1^{er} bureau/E de l’État-Major des FFL du 13 décembre 1940²⁰ rédigée à Londres, il est demandé aux chefs de service ou des unités destinataires de ladite note (vingt-sept au total), de remplir un état de proposition pour le personnel sous leurs ordres qui se serait distingué par ses services éminents ou ses mérites exceptionnels, en vue de l’attribution de la croix de la Libération. Les retours étaient à effectuer pour le 20 décembre 1940, soit une semaine après la signature de cette note. À noter que l’annexe de cette note est assez succincte pour évoquer les mérites des personnes proposées.

PROPOSITION POUR LA CROIX DE LA LIBERATION

UNITE OU SERVICE

NOM ET PRENOMS

GRADE

FAITS DE GUERRE

SERVICES EMINENTS RENDUS A LA FRANCE LIBRE

CHEF DE SERVICE OU D'UNITE

13- Annexe de la note n° 1161/I du 13 décembre 1940 © AN

Les premières croix de la Libération sont remises à Quastina en mai 1941. Elles comportent le ruban du 1^{er} type. Pierre Brusson, Compagnon de la Libération par décret du 7 mars 1941, a été décoré lors de cette prise d’armes. Il a livré l’anecdote suivante lors d’un entretien avec Christophe Juvanon. Selon lui, la croix qui lui avait été accrochée lorsqu’il a été fait Compagnon de la Libération lui a été reprise dans les instants suivants pour décorer un autre de ses compagnons d’armes. Ainsi, cela caractérise ce qui s’est passé pour cette première remise en nombre : les listes ayant évolué jusqu’au jour de la prise d’armes, il n’y a pas eu assez de croix pour décorer tous les Compagnons nouvellement promus.

¹⁷ *Lettres, notes et carnets. Juin 1940-juillet 1941*, Charles de Gaulle, Paris, Plon, 1981 (p. 189-190)

¹⁸ *Ibid.* (p. 189)

¹⁹ Source : site internet du musée de l’ordre de la Libération, www.ordredelaliberation.fr

²⁰ AN AG 3 (1) 271

Ceci explique, en plus des problématiques logistiques entre Londres et l’Afrique ou le Levant, que des croix de la Libération aient été fabriquées localement et qu’elles aient été achetées et portées par des Compagnons, faute d’avoir celles de Londres²¹.

Or, il est intéressant de voir que, malgré le changement de ruban décidé en août 1941, des décorations avec le ruban du 1^{er} type sont toujours décernées en 1942. Ainsi, la dernière remise du 1^{er} type, qui soit documentée, est celle effectuée à Beyrouth sur la place des canons le 29 août 1942. De même, Léon Bouvier qui a reçu sa croix de la Libération le 12 août 1942 à l’hôpital de Beyrouth, a une croix avec le ruban du 1^{er} type qui est visible au musée de l’ordre de la Libération.



14- Remise de la croix de la Libération le 29 août 1942 à Beyrouth © Musée de l’Ordre de la Libération

La première remise de la croix avec le ruban dit « du second type » est citée dans un reportage cinématographique de l’époque sur une cérémonie qui a lieu le 14 octobre 1941 à Dundee (Ecosse). Le général de Gaulle décore de la croix de la Libération l’amiral Muselier et celle-ci possède le ruban du 2^e modèle.



15- Remise de la croix de la Libération le 14 octobre 1941 à Dundee © INA

²¹ Cet article n’a pas vocation à faire le bilan des « fabrications locales » des croix de la Libération, mais bien celui des fabrications officielles.

Un Compagnon n'est pas forcément fait Compagnon dès la première présentation de son dossier en Conseil de l'Ordre. Il est ainsi assez fréquent de voir certains combattants de la France Libre être classés avec un avis défavorable et orientés vers l'attribution de la croix de guerre, voire de la Légion d'honneur à partir de 1943. Ainsi, il faudra à certains, proposés depuis 1942, l'accumulation de titres exceptionnels afin d'être finalement acceptés dans l'Ordre.

Lors des promotions des années 1941, 1942 et 1943, une citation est presque systématiquement rédigée pour l'obtention de la croix de la Libération. Cette pratique ne sera plus suivie à partir de 1944. Cependant, il faut clairement déclarer que l'attribution de la croix de la Libération, même avec une citation, ne donne pas automatiquement le droit de port de la croix de guerre (avec palme ou étoile), ni de la Légion d'honneur.

La croix de la Libération en France à partir de 1944

En plus des éléments recueillis dans les archives de la Monnaie de Paris, certains documents trouvés dans les Archives nationales ont permis de mettre en lumière une partie de l'historique de la fabrication des croix de la Libération en France après la libération de Paris, le 25 août 1944, et le retour du général de Gaulle sur le sol national. L'administration de l'ordre de la Libération rejoint également Paris. Après s'être initialement installée dans les locaux de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, elle déménage au premier trimestre 1945 pour rejoindre l'hôtel du 5, rue François 1^{er}. Par lettre du 28 octobre 1944, l'officier d'ordonnance du général de Gaulle, le lieutenant Guy, annonce au directeur de la Monnaie de Paris le transfert à leur profit des matrices originales des croix de la Libération fabriquées à Londres²².

Par la suite, par la lettre du 14 novembre 1944, le directeur de la Monnaie de Paris demande à la direction du magasin intendance de la France Libre à Londres la rétrocession du stock d'insignes encore présent à Londres. Par la lettre I.536 GI/JG du 23 novembre 1944²³, le directeur de la Monnaie confirme que le bureau de vente de la Monnaie a bien reçu une caisse contenant cent soixante-quinze croix de la Libération (et neuf cent soixante-quinze médailles de la Résistance) du cabinet du général de Gaulle. Il demande également s'il doit les conserver pour les restituer au cabinet au fur et à mesure de ses demandes ou s'il peut en mettre en vente un certain nombre pour les délivrer aux titulaires qui en feraient la demande. Dans ce dernier cas, le directeur des Monnaies assure qu'il les remplacera, nombre pour nombre, dès qu'il aura pu entreprendre lui-même la fabrication des croix. Ensuite, il rappelle que celle-ci est subordonnée à l'envoi par l'intendant E. Corne de Londres des modèles (poinçons et coins) des nouvelles décorations.

Ainsi, à la fin de l'année 1944, la Monnaie de Paris a reçu le stock d'insignes qui était à Londres, mais pas encore les coins qui pouvaient lui permettre de répondre à la demande du général de Gaulle en fabriquant les croix de la Libération officielles en France sur le même modèle que celles de Londres. N'ayant pas eu accès à la réponse du cabinet du général de Gaulle à la demande du directeur de la Monnaie, il peut avoir reçu l'accord de procéder à la vente de décorations de Londres à des particuliers dans son magasin en attendant de pouvoir les frapper, ou il aura reçu l'accord pour fabriquer les siennes, car il faut avoir en tête que la croix de la Libération est décernée gratuitement aux Compagnons.

Selon les éléments du site Internet du musée de l'Ordre de la Libération²⁴, cent cinquante-deux Compagnons ont été nommés entre août 1944 et décembre 1944. Si les Compagnons ont été décorés dans le même temps, il aura fallu fournir des insignes à partir de cette période pour procéder aux remises officielles pendant des prises d'armes dès l'automne 1944. Ce nombre est à mettre en relation avec celui communiqué à la Monnaie de Paris par l'intendance de la France Libre de Londres. De plus, entre janvier et juin 1945, ce sont cent quarante-quatre Compagnons qui ont été promus, ce qui induit également une demande importante pour le premier semestre 1945 !

²² Archives de la Monnaie de Paris

²³ *Ibid.*

²⁴ <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/recherche-compagnons> : une recherche multicritère des Compagnons est possible, dont celle par dates de décrets.

Dans la lettre n° 661 LA/GG que le directeur de la Monnaie adresse le 14 mai 1945 au directeur de cabinet du général de Gaulle²⁵, il remercie le directeur de cabinet pour la remise des coins de la croix de la Libération à la Monnaie, après la Libération, ce qui lui a ainsi permis d'assurer la fabrication des modèles officiels. Le premier exemplaire frappé dans les ateliers de la Monnaie est envoyé au général de Gaulle avec ce courrier. Le directeur de la Monnaie serait heureux de savoir, avant d'en entreprendre la fabrication en série, si le Président du gouvernement provisoire en approuvait l'exécution.

Il est envisagé par la Monnaie d'en faire fabriquer mille exemplaires, tant pour satisfaire les éventuelles commandes du cabinet du général, que pour les vendre au public, comme le font déjà certains éditeurs privés. La mise en vente des croix de la Libération est ainsi prévue à partir du 1^{er} juin 1945. En mettant en relation ce courrier et celui du 23 novembre 1944, il est possible de déterminer que les coins de Londres ont été envoyés entre le mois de décembre 1944 et le mois d'avril 1945.

L'avis du conseil de l'ordre de la Libération sur le premier exemplaire fabriqué, demandé par le directeur des Monnaies, est fourni dans le courrier n° 3411/CAB.DIR. du 30 mai 1945²⁶. Quelques inexactitudes sont identifiées :

- 1- La patine de la croix est différente de celle de l'original et beaucoup moins foncée ;
- 2- L'émail de la croix de Lorraine est nettement différent ;
- 3- La médaille est sensiblement plus épaisse que l'originale ;
- 4- Le ruban est brillant au lieu d'être mat et d'un vert beaucoup plus clair que l'original.

Aussi, le courrier n° 3627/CAB.DIR. du 2 juin 1945 contient le premier exemplaire de la croix qui est renvoyé à la Monnaie de Paris pour prise en compte des modifications demandées par la lettre du 30 mai.

Dès le 18 juillet 1945, la Monnaie envoie un nouveau spécimen pour l'exécution duquel les trois premières remarques ont été strictement prises en compte. Demeure une différence pour le ruban due à :

- un manque de produits tinctoriaux ;
- une différence de qualité entre les rubans français et anglais.

Le directeur de la Monnaie indique qu'en partant de couleurs identiques, les rubans français sont moins mats que les anglais ; ils sont de qualité supérieure, ont une chaîne plus fournie qui masque plus complètement le noir de la trame. Il ne pense pas qu'il puisse être question de demander « à Saint-Étienne²⁷ » de modifier une technique qui fait le succès de ses articles, notamment à l'étranger. En conséquence, si pour cette raison technique le fabricant de rubans ne parvenait pas à obtenir la tonalité exacte qu'il recherche, il propose que le conseil de l'ordre de la Libération admette, pour les croix de la Libération fabriquées en France, qu'elles possèdent un ruban légèrement différent de l'original fabriqué en Angleterre. Ce qui, d'ailleurs, s'harmonisera mieux avec les rubans des autres décorations qui sont toutes fabriquées en France. De plus, la Monnaie demande si le nouveau spécimen de croix, fabriqué par ses ateliers, est approuvé par le conseil de l'ordre de la Libération.

Un mois plus tard, le 21 août 1945, dans sa lettre n° 1423 LA/GG, le directeur de la Monnaie fait savoir au cabinet du général de Gaulle qu'il a reçu des commandes de croix de la Libération et qu'il attend, pour les satisfaire, de connaître l'avis du conseil de l'ordre au sujet du modèle qu'il a fait parvenir le 18 juillet 1945 et pour l'exécution duquel il avait été strictement tenu compte des observations faites dans la lettre n° 3411 du 30 mai 1945. Il n'a toujours pas reçu d'éléments de la part du conseil de l'ordre de la Libération quant à l'approbation du modèle en question. De plus, il craint que des particuliers désireux d'acheter la croix ne s'adressent, si la Monnaie ne peut la leur fournir dans un bref délai, à des maisons privées moins scrupuleuses dans la reproduction des modèles officiels des décorations.

²⁵ AN AG 3 (4) 69

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Il se pourrait que le ruban ait été fourni par la maison NEYRET.

La seule correspondance trouvée après celle-ci est datée du 3 septembre 1945 : le cabinet du général de Gaulle annonce que la personne qui sera le contact pour les croix de la Libération est le colonel Laporte, sans plus de précision sur les suites données à la lettre du 21 août 1945.

Ainsi, il est fort possible que les premières croix de la Libération issues des ateliers de la Monnaie aient commencé à se vendre à compter de septembre 1945. À noter que des fabricants privés vendaient déjà ces insignes avant, en mai 1945, sans l'avis ni l'aval du conseil de l'ordre de la Libération.

Les croix de la Libération de fabrication de la Monnaie de Paris ont un poinçon « corne BR » ou « corne BRONZE » sur la tranche au bas de l'écu, d'un côté ou de l'autre de la pointe du glaive, selon les exemplaires rencontrés. Fabriquées à partir de coins fabriqués à partir des coins originaux ou à partir d'une croix de la Libération fabriquée par Pinches, elles sont comparables aux modèles de Londres, et cela d'autant plus que les préconisations du conseil de l'ordre de la Libération ont été prises en compte, mis à part pour le ruban. Celui-ci, de fabrication française, possède un vert qui est donc plus clair que celui de fabrication anglaise.

Conclusion

Pour synthétiser les éléments nouveaux apportés par ces archives, ce sont quatre cents croix de la Libération qui ont été fabriquées à Londres par Pinches en 1941 :

- deux cent soixante-trois avec le ruban du 1^{er} type monté d'origine ;
- cent trente-sept avec le ruban du 2^e type monté d'origine.

Le ruban nécessaire pour remplacer celui du 1^{er} type des deux cent soixante-trois premières décorations a été fourni avec des épingles lors de la dernière livraison. Le changement de type de ruban a été validé entre le 11 et le 28 août 1941, mais les insignes avec celui-ci n'ont été décernés qu'à partir de octobre 1941.

La Monnaie de Paris a fabriqué des croix de la Libération à partir des coins reçus de Londres et les aurait commercialisées à compter de septembre/octobre 1945, en parallèle à celles vendues par des fabricants privés, sans l'aval du conseil de l'Ordre. Les cent soixante-quinze croix reçues par la Monnaie de Paris en novembre 1944 en provenance des stocks de l'intendance des FFL à Londres ont été cédées par la Monnaie ou données au conseil de l'Ordre de la Libération en fonction de ses demandes. Il est très peu probable que la Monnaie les ait poinçonnées avec son poinçon avant de les céder, puisque celle-ci a procédé à la fabrication de ses propres modèles à partir de ses coins.

Comme l'avait évoqué en 1945 le directeur de La Monnaie, il faut souligner la quantité importante de fabrications privées ou locales à la fin de la guerre pour répondre au besoin des Compagnons nommés et n'ayant pas reçu leur croix entre 1941 et 1946. Ainsi, ces modèles non officiels se trouvent toujours détenus par les familles des Compagnons, comme par exemple les familles Arainty, Chavenon ou Harty de Pierrebourg.

Cyrille Cardona
Membre de la SAMOL

Avec la participation de Jacques Caléro
Membre de la SAMOL

Nos sincères remerciements à Roxane Ritter,
responsable des archives et de la bibliothèque du musée de l'Ordre de la Libération